Envoyé en préfecture le 25/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20261015-2026101578REPAS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt six, le quinze octobre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 9 octobre 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :
- En exercice : 19
- Présents : 17
  - Votants : 19
  - Pour : 18.
  - Contre :0
    Abstention : 1

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)
Mesdames et Messieurs :

❖

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	R
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVEE Rémy	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
R GENNEVEE	*L HOCHET*	*Ensemble de la séance*
V JACQUOT	*C CHIQUERILLE*	*Ensemble de la séance*

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Marylène GROUSSARD a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20261015-2026101578REPAS-DE

Délibération 2026.10.15.78

Transfert de la compétence Assainissement – Représentation de la commune au conseil d'exploitation de la régie Assainissement de Fougères Agglomération

Dans le cadre du transfert de l'exercice de la compétence Assainissement à Fougères Agglomération, celle-ci a l'obligation de créer une régie, administrée par un conseil d'exploitation.
La composition du conseil d'exploitation est fixée par délibération du conseil d'agglomération. Conformément au code général des collectivités territoriales, il comprend deux catégories de membres :

- des membres issus du conseil d'agglomération ;
- des membres issus d'organismes extérieurs.

Pour les membres issus du conseil d'agglomération, il est proposé que chaque commune soit représentée par un élu titulaire et par un élu suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire. Ces élus doivent obligatoirement être membres du conseil d'agglomération.
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, L2221-1 et suivants, L2224-8 et R2221-1 et suivants ;
Vu les statuts de Fougères Agglomération ;
Vu le courrier de Fougères Agglomération du 29 septembre 2026 sollicitant la désignation des représentants de la commune ;
Considérant que le transfert de l'exercice de la compétence Assainissement à Fougères Agglomération impose la création d'une régie dotée d'un conseil d'exploitation ;
Considérant qu'il est proposé que chaque commune soit représentée au sein de ce conseil par un élu titulaire et un élu suppléant, membres du conseil d'agglomération ;
Considérant qu'il importe que la commune soit représentée dans cette instance, appelée à se prononcer sur le fonctionnement du service d'assainissement de son territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

- **APPROUVE** le principe d'une représentation de chaque commune au conseil d'exploitation de la régie Assainissement de Fougères Agglomération par un élu titulaire et un élu suppléant, membres du conseil d'agglomération ;
- **DÉCIDE**, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
- **PROPOSE** à Fougères Agglomération la désignation des représentants suivants :
  - **Titulaire : Mme Rosi BORDET, conseillère communautaire ;**
  - **suppléant : M. Stéphane FOUGERES, conseiller communautaire suppléant ;**
- **AUTORISE** le Maire à transmettre la présente délibération à Fougères Agglomération et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,
Rosi BORDET

